



Inflation et revalorisation des retraites

Indice des prix, moyennes annuelles, dépenses contraintes, maintien du pouvoir d'achat. Tour d'horizon avant la revalorisation 2011.

L'Institut national de la statistique et des études économiques (INSEE) fabrique l'indice des prix à la consommation à partir d'environ 160 000 relevés mensuels sur un peu plus de 1000 familles de produits. Sa méthode de calcul de l'indice mensuel est fonction d'une pondération entre les regroupements de produits réalisée grâce à des évaluations annuelles des dépenses de consommation des ménages (voir graphique).

L'utilité de l'indice des prix est bien connue. Celui-ci joue un triple rôle : économique pour suivre l'inflation, socio-économique car il sert à indexer de nombreux éléments de la vie des citoyens, monétaire et financier pour les comparaisons internationales. Mais on ne peut que constater la contradiction constante entre l'inflation mesurée par l'Insee et l'inflation perçue par les Français.

Le pouvoir d'achat se dégrade

La mesure de l'inflation ne satisfait pas les consommateurs que nous sommes lorsqu'on voit, mois après mois, notre pouvoir d'achat se dégrader en raison des hausses permanentes des

dépenses contraintes. Prenons comme exemple les moyennes annuelles 2009 et 2010 de l'indice des prix à la consommation. Ce dernier a augmenté de 1,5%, quinze fois plus qu'en 2009 ! Cette nouvelle n'est pas bonne pour les retraités. Elle l'est d'autant moins que cette progression est, pour une large part, importée. Ce regain est largement dû à l'envolée des prix des « combustibles liquides » (+23,2%) qui ont contribué pour une bonne moitié à l'inflation et on se demande bien comment on peut se passer d'utiliser son véhicule pour vivre. Les prix de l'alimentation (+0,8%) contribuent aussi, comme ceux du logement (+1,6%) et du transport (+3,8%) à cette reprise de l'inflation. L'Institut national trouve cependant quelques baisses de prix, par exemple dans le secteur laitier (-1,9% pour les laits et crèmes, -2,1% pour les yaourts et les desserts lactés et -1,0% pour les fromages) ou bien pour les produits manufacturés (-15,2% pour les équipements photo et cinéma, -13,7% pour les équipements de téléphonie, -12,3% pour les équipements audio-visuels et -6,9% pour les

micro-ordinateurs). Mais ces baisses sont loin de compenser les hausses des dépenses obligatoires pour les ménages. Quelques exemples significatifs des variations moyennes entre 2009 et 2010 : les fruits (+4,8%), les légumes (+6,5%), les loyers (+1,6%), la distribution d'eau (+3,5%), l'enlèvement des ordures ménagères (+5,9%), l'électricité (+2,4%), le gaz (+6,0%), l'utilisation de véhicules personnels (+6,5%), les carburants (+13,4%), les assurances (+5,2%) sans oublier la hausse des impôts locaux non prise en compte par l'Insee.

Les réactions

Comment s'étonner, dans ces conditions, des critiques de l'ensemble des organisations syndicales ou de consommateurs sur le maintien du pouvoir d'achat des pensions grâce aux revalorisations annuelles successives fixées désormais au 1^{er} avril pour les pensions principales et les retraites complémentaires. On peut affirmer que la précarisation des retraités s'accélère. Contrairement aux déclarations gouvernementales, la loi ne

garantit pas le pouvoir d'achat des retraités et aucun mécanisme n'existe pour rattraper les pertes accumulées. A cela s'ajoutent les prélèvements supplémentaires imposés aux complémentaires santé et répercutés sur les

cotisations mensuelles. Et ce n'est pas fini si l'on en croit le ministre de l'agriculture lui-même qui, le 27 janvier, commentait la flambée des cours des matières premières agricoles et pronostiquait que les Français verront augmenter

« dans les prochains mois, le prix de la baguette de pain, des pâtes, de la farine, de l'huile, de tous les produits de première nécessité et de la viande bien entendu ».

Variations des indices des prix hors tabac

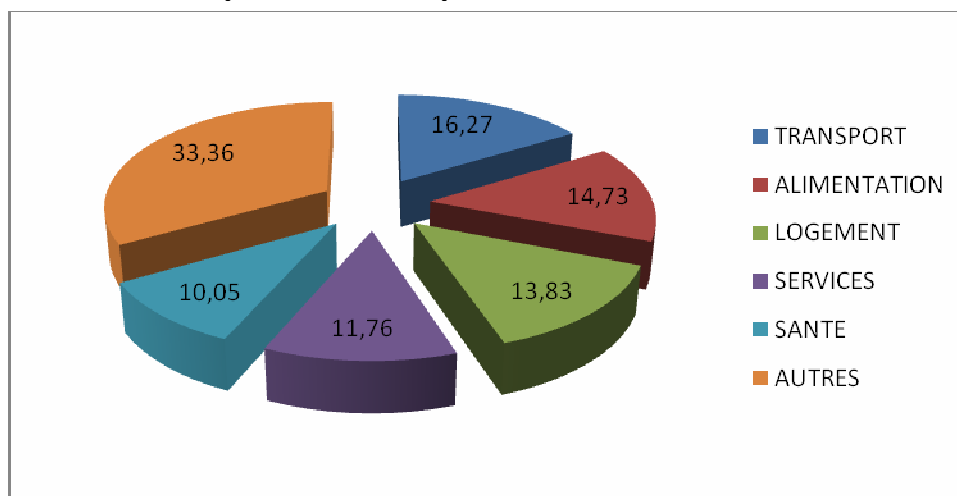
catégorie	Valeur 2009	Ecart à l'indice d'ensemble
Personne de 45 à 59 ans	119,05	-0,95
Personne de 75 ans et plus	121,39	+1,39
Propriétaire	119,43	-0,57
Locataire	120,83	+0,83
Habitant du nord	120,56	+0,56
Habitant de méditerranée	119,63	-0,37
Revenu du ménage = décile 2	121,46	+1,46
Revenu du ménage = décile 9	119,58	-0,42

(indice base 100 en 1996, valeur 2009 de l'indice d'ensemble = 120)

Selon l'Insee les prix ont augmenté en moyenne de 20% entre 1996 et 2009. Il est très instructif de comparer les variations des indices selon certains critères. Le tableau ci-dessus donne quelques exemples qui montrent qu'on cumule tous les handicaps si on a plus de 75 ans, qu'on est locataire d'une maison dans le nord avec un revenu modeste.

(décile 2 = revenu au-dessous duquel se situent 20% des revenus ; décile 9 = revenu au-dessus duquel se situent 10% des revenus).

Les pondérations pour le calcul de l'indice



L'indice des prix regroupe 12 fonctions de consommation dont les cinq plus importantes représentent les 2/3 de l'indice : 16,27%= transport (achat de véhicules, utilisation, services de transport) ; 14,73%= produits alimentaires ; 13,83%= logement, eau, gaz, électricité et autres combustibles ; 11,76%= autres biens et services

(soins personnels, assurances...) ; 10,05%= santé (médicaments, médecins...). Les autres regroupements qui totalisent 33,36% de l'indice sont : loisirs et culture, Hôtellerie et restauration, ameublement et équipement ménager, habillement et chaussures, boissons alcoolisées et tabac, communications (services postaux et téléphone), éducation.

La revalorisation des pensions

Depuis la loi Fillon de 2003 (alignement des fonctionnaires sur les mécanismes utilisés pour le secteur privé) et la loi de financement de la Sécurité sociale de 2009 (report du 1^{er} janvier au 1^{er} avril de la revalorisation des pensions) retraites et pensions sont modifiées exclusivement en fonction de l'évolution, en moyenne annuelle, des prix à la consommation, hors tabac.

Une commission économique est chargée de constater la différence éventuelle entre l'inflation prévisionnelle de l'année précédente et l'inflation réelle mesurée par l'Insee. Elle fixe également l'inflation prévisionnelle de l'année en cours. Ces deux éléments lui permettent de déterminer le taux de revalorisation à appliquer aux pensionnés pour, soi-disant, garantir leur pouvoir d'achat.

Rappel du calcul effectué en 2010 :

-prévision d'inflation pour 2009 = 0,4%

-inflation réelle constatée en 2009 = 0,1%

-trop perçu (!) par les retraités = 0,3%

-inflation prévisionnelle pour 2010 = 1,2%

Revalorisation des pensions au 1^{er} avril 2010 =
 $1,2 - 0,3 = 0,9\%$

Éléments connus pour 2011 :

-prévision d'inflation pour 2010 = 1,2%

-inflation réelle constatée en 2010 = 1,5%

-ajustement nécessaire = + 0,3%

-inflation 2011 retenue par la commission = ?

Revalorisation au 1^{er} avril 2011 = ?

La réponse sera communiquée courant mars.